

Malgré ces « sous-dimensionnements », la commission des finances estime que les investissements pour la reconstruction complète de l'ouvrage ne se justifient pas pour l'instant.

Le coût pour les travaux de génie civil (1M.) concerne :

- l'installation de chantier, les essais et les analyses	250'000.-
- les démolitions et démontages	120'000.-
- la réparation et la protection des ouvrages métalliques et bétons	280'000.-
- la réfection de la chaussée, revêtements et bordures	350'000.-

Le coût des mesures d'exploitation CFF (0,2M) sont justifiées par :

- l'établissement des mesures de sécurité à intégrer dans les appels d'offres
- l'instruction in situ des entreprises et le contrôle d'application du dispositif de sécurité
- la présence d'un surveillant CFF durant les travaux
- l'ensemble des prestations relatives aux modifications des installations CFF
- le remplacement des trains par des bus pour les périodes montage et démontage des échafaudages
- diverses mesures administratives

Les projets CFF concernant les 3ème, voire 4ème voie, ne sont pas connus, mais ils ne modifient en rien le projet. Les travaux de rénovation ne prévoient aucune intervention sur les piles du pont. A noter, que les CFF ont collaboré à la préparation du projet de réfection et n'ont émis aucune mise en garde quant à l'avenir.

La commission des finances estime que cet axe Nord/Sud est utile et nécessaire à la région. Ce n'est pas une simple route communale de 2ème classe qui concerne essentiellement les routes et chemins vicinaux à l'intérieur de la commune, les routes entre les agglomérations d'une même commune, voire plusieurs communes.

Elle devrait être classifiée en route communale de 1ère classe et bénéficier de subventions cantonale ou régionale.

Une estimation préliminaire des coûts de requalification de l'entier de la Vy-Creuse fait état d'un montant de 8M. pour l'ensemble des travaux comprenant les réseaux enterrés, l'élargissement de la route et la réfection des surfaces. Le planning d'exécution n'est pas connu. Mais aucuns travaux ne peuvent être envisagés avant 2020.

Voeux

Il est mentionné dans le préavis une durée de vie de 25 ans pour les revêtements et les étanchéités. La commission des finances estime que l'amortissement devrait être calculé sur cette base. Ceci bien que l'amélioration des techniques de construction permettent d'envisager une durée de vie de 30 ans pour ce genre de travaux.

La COFIN souhaite que la Municipalité entreprenne les démarches auprès du canton pour que le statut de cet axe soit réévalué et soit classifié en route communale de 1ère classe. Ceci, également, en prévision des coûts importants qui seront investis dans les années à venir pour la requalification de cette route.

Conclusions :

Bien que le coût des travaux paraisse très élevé, la commission estime que ceux-ci doivent être effectués. En y renonçant aujourd'hui, la dégradation des pièces métalliques continuera, amènera des risques plus grands pour la circulation des trains (chute d'objets) et des coûts de réparation plus élevés seront rapidement nécessaires.

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis 41, soit :

- d'accorder un crédit de CHF 1'890'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'890'000.-

Georges Grandjean
1^{er} membre et rapporteur

Samuel Freuler
Membre

Angelita Galvez
Membre

Iulica Gorgoni
Membre

Isabelle Wegmann
Membre

Eric Dallenbach
Membre

Guillaume Labouchère
Membre

Rodolphe Chatagny
Membre

Daniel Calabrese
Membre